

23 juin 2023 -16:51

Appartient à Conseil des ministres du 23 juin 2023

Accord pour la prolongation du congé aidant proche pour le personnel statutaire des autorités flamandes

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a donné un accord préalable dans le cadre de la prolongation du congé aidant proche pour le personnel statutaire des autorités flamandes.

Le gouvernement flamand souhaite augmenter le nombre de mois de congé aidant proche octroyés aux membres du personnel de ses services et ce, dans le respect des conditions et des modalités prévues à l'arrêté royal du 7 mai 1999 relatif à l'interruption de la carrière professionnelle du personnel des administrations.

Le Conseil des ministres a donné son accord préalable, conformément à cet arrêté royal.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be